



ARDACT

Association Régionale
pour le Développement de l'Alternance
et des Compétences Industrielles sur les Territoires

Pilotée par des industriels,
l'ARDACT est une association agréée par l'État et la Région au titre du Service Public Régional de l'Orientation.

Cette reconnaissance l'habilité à percevoir le solde de votre Taxe d'Apprentissage (selon les articles L 6241-5 et R 6241-22 du Code du Travail).

Contact

Laurent MAUMELAT
Responsable Promotion des Métiers
05 56 57 44 44
lmaumelat@maisonindustrie.com

COMMENT VERSER À L'ARDACT ?

Pour nous retrouver sur la plateforme SOLTÉA,



indiquez dans le moteur de recherche de la plateforme :

ARDACT- Association Régionale pour le développement de l'alternance et des compétences industrielles sur les territoires
ou
N° de Siret : 81752080200015

Pour toute question en lien avec le versement, écrivez-nous : compta@maisonindustrie.com



ARDACT
Association Régionale
pour le Développement de l'Alternance
et des Compétences Industrielles sur les Territoires

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Taxe d'apprentissage
= **0,68% masse salariale brute**

87% sont prélevés par l'URSSAF dans le cadre de la CUFPA

solde de **13%** prélevés par l'URSSAF avec fléchage possible vers des bénéficiaires via la plateforme SOLTÉA

CALENDRIER SOLTÉA 2026

RDV sur www.soltea.education.gouv.fr pour flécher votre solde de taxe vers l'ARDACT !

1ère période de répartition

Du 26 mai au 21 août

2nde période de répartition

Du 3 sept au 21 octobre

QUELLE EST LA MISSION DE **L'ARDACT** ?

Concourir à la promotion et à l'information des **jeunes** et des **adultes** sur :

- Les métiers de l'industrie
- Les compétences et les qualifications nécessaires pour les exercer
- Les dispositifs de formation et de certification permettant d'y accéder



À QUOI SERT VOTRE AFFECTATION DE TAXE À **L'ARDACT** ?

Elle permet de financer des **actions de promotion de l'industrie et de ses métiers** tels que les Olympiades des Métiers (Compétition Worldskills), le Prix Aéronautique et Espace Nouvelle-Aquitaine ou encore Forindustrie !



QUELS ÉCOSYSTÈMES FÉDÈRE **L'ARDACT** ?

- **Le monde industriel** : Entreprises partenaires, organisations professionnelles, GEIQ et groupements d'employeurs.
- **L'emploi et l'insertion** : France Travail, Région Nouvelle-Aquitaine, Missions Locales, Cap Métiers.
- **L'enseignement** : Éducation Nationale, Campus des Métiers, Grandes Écoles et Bureaux des Entreprises.
- **La formation** : Pôles Formation UIMM, Aérocampus, AFPA, GRETA.